

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le Code de justice administrative ;

DECIDE

Article 1^{er}: Sont désignés pour exercer les fonctions prévues aux articles L774-1, R.222-13 et R779-1 et suivant du code de justice administrative pour toutes les matières énumérées à cet article, les magistrats dont les noms suivent :

Première Vice-Présidente

Mme Muriel JOSSET

Présidents de chambre

1. M. Jean-Baptiste BROSSIER
2. Mme Isabelle HOGEDÉZ
3. Mme Marie-Laure HAMELINE
4. Mme Frédérique SIMON
5. Mme Karine JORDA-LECROQ
6. M. Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI
7. M. Gilles FEDI
8. Mme Micheline LOPA-DUFRENOT
9. M. Pierre-Yves GONNEAU
10. M. Jean-Laurent PECCHIOLI

Premiers Conseillers

1. Mme Hélène BUSIDAN
2. M. Jean-Marie ARGOUD
3. Mme Frédérique GASPARD-TRUC
4. Mme Elise-Marie BALUSSOU
5. Mme Amélie LOURTET
6. Mme Fleur GIOCANTI
7. Mme Sandrine CASELLES
8. M. Mathieu BOIDE
9. M. Frédéric GARRON
10. Mme Constance DYEUVRE
11. Mme Birsén SARAC-DELEIGNE
12. M. Pascal PEYROT
13. Mme Florence LE MESTRIC
14. Mme Célie SIMERAY
15. Mme Elisa FABRE
16. Mme Anne NIQUET
17. Mme Chloé CHARPY
18. Mme Claire ARNIAUD

Conseillers

1. Mme Audrey HOUVET

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés, au greffier en chef et aux greffiers de chambre.

Marseille, le 8 avril 2024

Signé

Thierry TROTTIER